

Étude d'impact sur l'environnement  
Archéologie  
Projet : Stabilisation de talus des berges de la rivière Richelieu  
Routes 133 et 223

(Projets MTQ no 154-01-0853 et 154-01-0836)

## 1. Archéologie et patrimoine

### 1.1 Cadre légal

Au Québec, la recherche archéologique et la découverte des sites archéologiques sont régies par la *Loi sur les biens culturels du Québec* (L.R.Q., chap. B-4). Celle-ci stipule qu'une protection légale est accordée aux sites archéologiques «reconnus» et «classés» (art. 15 et 24). Il y est de plus précisé que nul ne peut altérer, restaurer, réparer, modifier de quelque façon ou démolir en tout ou en partie un «bien culturel reconnu» (art. 18) ou un «bien culturel classé» (art. 31). Lorsque de tels sites ou biens sont présents dans les limites d'un projet d'aménagement d'infrastructures, ils représentent alors des résistances majeures à sa réalisation.

La *Loi sur les biens culturels* prévoit qu'un registre d'inventaire des sites archéologiques «connus» soit tenu et que tout site archéologique découvert fortuitement ou sciemment recherché soit enregistré à l'*Inventaire des sites archéologiques du Québec* (ISAQ) du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCFQ) (art. 52). Les sites archéologiques «connus» sont également susceptibles d'être «classés» ou «reconnus» en vertu de la loi et peuvent donc éventuellement bénéficier des protections qui sont accordées à ces catégories.

L'article 40 de cette loi prévoit aussi que quiconque découvre un site archéologique doit en aviser le ministre sans délai. Les sites découverts lors de travaux de construction doivent être protégés sans délai et les travaux doivent être interrompus jusqu'à l'évaluation qualitative du site (art. 41). Dans l'éventualité où la découverte d'un site amènerait celui-ci à être «classé» ou «reconnu», les travaux pourraient être suspendus, modifiés ou définitivement interrompus (art. 42). Toute recherche archéologique nécessite également l'obtention d'un permis qui est émis à des personnes compétentes dans ce domaine (art. 35). Ce permis oblige le détenteur à soumettre au ministre un rapport annuel de ses activités.

## 1.2 Route 133, chemin des Patriotes

Pour l'ensemble des sites du projet de stabilisation de talus des berges de la rivière Richelieu qui sont situés sur la rive est de la rivière, le registre de l'ISAQ révèle la présence de quatre sites archéologiques actuellement connus qui sont localisés à proximité des limites des sites à stabiliser (tableaux 1 et 3). Le registre de l'ISAQ révèle aussi que deux inventaires archéologiques ont déjà été réalisés à proximité des sites à stabiliser (tableaux 1 et 4). Toutefois, un seul site archéologique connu est situé très près d'un des sites à stabiliser.

Deux sites archéologiques, BjFh-1 et BjFh-2, sont localisés au sud du pont Philippe-Brodeur. Toutefois, ceux-ci sont situés à plus ou moins 800 m au sud du site à stabiliser no. 1. Un autre site archéologique, BjFh-4, est localisé sur la rive ouest de la rivière Richelieu, à environ 500 m au nord-ouest du projet no. 1. Toutefois, compte tenu de son éloignement des limites du site no. 1, ce dernier ne devrait pas être affecté par les travaux effectués par les travaux d'aménagement. Le registre de l'ISAQ révèle également qu'un inventaire archéologique a déjà été réalisé à proximité du pont Philippe-Brodeur, au sud du projet no. 1 (Patrimoine Experts, 2000a), sans que des sites archéologiques y soient découverts.

Le projet de stabilisation des berges no. 5, situé à Saint-Charles-sur-Richelieu, est à plus ou moins 300 m au sud du site archéologique du Quai Saint-Charles Nord (BkFh-2). Ce site archéologique, daté du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle est aujourd'hui inondé. Toutefois, compte tenu de la proximité du site BkFh-2 avec les limites du site à stabiliser no. 5, environ 300 m, les travaux d'aménagement pourraient perturber des vestiges archéologiques. Finalement, un inventaire archéologique a aussi été réalisé à environ 100 m au sud du projet no. 5 (Patrimoine Experts 1999d), sans que des sites archéologiques soient découverts.

Tableau 1 : Inventaires archéologiques et sites archéologiques connus, situés à proximité des sites à stabiliser du projet de stabilisation de talus des berges de la rivière Richelieu - Route 133 / Chemin des Patriotes - Rive est de la rivière Richelieu.

Site	Municipalité	n. civique	No. lots	Paroisse	Longueur (m)	Rte-Tr-Sec	km début	Inventaires archéologiques à l'emplacement du site à stabiliser ou à proximité	Sites archéologiques connus à l'emplacement du site à stabiliser ou à proximité
<b>Route 133 / Chemin des Patriotes - Rive est de la rivière Richelieu</b>									
1	Mont -Saint-Hilaire	21 et 70 et 90	531 / 96-216 / 96-217	Saint-Hilaire	56	0133-02-080	0+265	À proximité du pont Philippe-Brodeur, au sud du projet; Patrimoine Experts 2000a	2 sites localisés au sud du pont Philippe-Brodeur, à plus ou moins 800 mètres au sud du projet (BjFh-1, BjFh-2). 1 site localisé au nord du pont Philippe-Brodeur, à plus ou moins 500 mètres au nord du projet, sur la rive ouest de la rivière Richelieu (BjFh-4)
2	Mont -Saint-Hilaire	876 et 890	29 / 30	Saint-Hilaire	10	0133-02-080	2+700		
3a	Mont -Saint-Hilaire	924	29	Saint-Hilaire	25	0133-02-080	2+900		
3b	Mont -Saint-Hilaire	970	28	Saint-Hilaire	25	0133-02-080			
4a	Saint-Charles-sur-Richelieu	534 et 552	22	Saint-Charles	42	0133-02-101	9+120		
4b	Saint-Charles-sur-Richelieu	560	21	Saint-Charles	57	0133-02-101	8+950		
5	Saint-Charles-sur-Richelieu	450 et 454	29 / 30	Saint-Charles	26	0133-02-101	7+810	À l'emplacement du site de stabilisation; Patrimoine Experts 1999d	1 site localisé à proximité, soit à plus ou moins 300 mètres (BkFh-2).
6	Saint-Denis-sur-Richelieu	284	21 / 22	Saint-Denis	50				
7	Saint-Denis-sur-Richelieu	1270	268 / 269	Saint-Denis	60				

<b>8a</b>	Saint-Denis-sur-Richelieu	1294	270	Saint-Denis	30	0133-02-130	1+014		
<b>8b</b>	Saint-Denis-sur-Richelieu	1294	271	Saint-Denis	30	0133-02-130	1+015		
<b>9</b>	Saint-Denis-sur-Richelieu	1304	273 / 273	Saint-Denis	68	0133-02-130	0+720		
<b>10a</b>	Saint-Ours-sur-Richelieu	2895	99 / 100	Saint-Ours	30	0133-02-170	4+959		
<b>10b</b>	Saint-Ours-sur-Richelieu	2895	99 / 100	Saint-Ours	30	0133-02-170	4+960		
<b>11</b>	Saint-Ours-sur-Richelieu	3074	98	Saint-Ours	50-60				

### 1.3 Route 223

Le registre de l'ISAQ révèle que cinq sites archéologiques sont actuellement connus sur la rive ouest de la rivière Richelieu, entre les limites des divers projets de stabilisation de talus (tableaux 2 et 3). L'ISAQ révèle également que cinq inventaires archéologiques ont déjà été réalisés à l'emplacement ou à proximité de sites à stabiliser (tableaux 2 et 4).

Au sud du site à stabiliser no. 1, deux inventaires ont déjà été réalisés aux abords de la rivière Richelieu et sur les rives de la rivière l'Acadie (Pendergast : 1963; Trudeau et Thibault : 1972). Ces inventaires n'ont pas révélés la présence de sites archéologiques à l'emplacement ou à proximité du site à stabiliser no. 1.

Au nord-ouest du site à stabiliser no. 2, un inventaire a été déjà été réalisé le long de la route 116 (Patrimoine Experts : 1999d). Aucun site archéologique n'a été identifié lors de cet inventaire à l'emplacement ou à proximité du site à stabiliser no. 2.

Au nord du site à stabiliser no. 7 et à l'emplacement des sites nos. 8, 9, 10 et 11, un seul inventaire archéologique a déjà été réalisé sur la rive de la rivière Richelieu (Ethnoscop 2008u). Un autre inventaire a cependant été réalisé au sud des sites à stabiliser nos. 7, 8, 9, 10 et 11, sur la bordure ouest de la route 223 (Archéobec: 1996a). Ces inventaires n'ont pas révélés la présence de nouveaux sites archéologiques à l'emplacement ou à proximité des sites à stabiliser nos. 7 à 11.

Au sud et au nord du site à stabiliser no. 12, un inventaire archéologique a été réalisé près de la rive de la rivière Richelieu (Trudeau et Thibault : 1972). Cet inventaire a été poursuivi en direction nord et a couvert les étendues des sites à stabiliser nos. 15, 16, 17, 19, 19a, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 28. Aucun site archéologique n'a été mis au jour lors de ces inventaires à l'emplacement ou à proximité de ces sites à stabiliser.

Un site archéologique, BkFh-11, est localisé à environ 100 m au nord du site à stabiliser no. 13. Les travaux de stabilisation pourraient perturber des vestiges associés à ce site archéologique. Le site à stabiliser no. 13 se trouve à plus ou moins 300 m du site archéologique du Quai Saint-Marc Nord, BkFh-1, qui est localisé sur la rive ouest de la rivière Richelieu. Le site BkFh-1 est aujourd'hui inondé mais, en raison de sa proximité avec le site à stabiliser no. 13, environ entre 300 et 100 m, il est possible que les travaux perturbent des vestiges archéologiques.

Les inventaires réalisés à l'emplacement des sites à stabiliser nos. 22, 23, 24 et 25 auraient également permis de mettre au jour un site archéologique, soit le site BkFh-3, situé à 200 mètres au sud du site à stabiliser no. 22.

Les sites à stabiliser nos. 22 et 23 sont localisés, respectivement, à plus ou moins 200 m et 300 m du site archéologique de l'Épave-2, BkFh-3, qui est sur la rive ouest de la rivière Richelieu. Les sites à stabiliser nos. 24 et - 25 sont localisés à plus ou moins 400 m de ce même site archéologique. Le site BkFh-2 est aujourd'hui inondé mais, en raison de la distance très rapprochée de ce site archéologique, entre 200 et 400 m, il est possible que les travaux de stabilisation perturbent des vestiges archéologiques.

À plus ou moins 100 m au nord du site à stabiliser no. 28, deux sites archéologiques, BkFh-4 et BkFh-7, ont été identifiés sur la rive ouest de la rivière Richelieu. Ces sites archéologiques ne devraient pas être affectés par les travaux de stabilisation des berges.

La réalisation des travaux de construction sur les sites à stabiliser nos. 13, 15, 22, 23, 24 et 25 pourrait affecter l'intégrité de certains sites archéologiques actuellement connus. Une attention particulière devra être apportée au site à stabiliser no. 15 qui est localisé sur la rive ouest de la rivière Richelieu car celui-ci se trouve à moins de 200 m du site archéologique BkFh-2. Ce site archéologique correspond à un quai pouvant dater du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle qui a pu servir de quai de traverse. Dans une telle éventualité, un second quai pourrait également subsister sur la rive ouest.

Tableau 2 : Inventaires archéologiques et sites archéologiques connus, situés à proximité des sites à stabiliser du projet de stabilisation de talus des berges de la rivière Richelieu - Route 223 / rive ouest de la rivière Richelieu.

Site	Municipalité	No. civique	No. lots	Paroisse	Longueur (m)	Rte-Tr-Sec	km début	Inventaires archéologiques à l'emplacement du site à stabiliser ou à proximité	Sites archéologiques connus à l'emplacement du site à stabiliser ou à proximité
<b>Route 223 - Rive ouest de la rivière Richelieu</b>									
1	Saint-Basile-le-Grand	329	30 / 31	Saint-Joseph-de-Chambly	20	0223-01-140	1+490	2 inventaires au sud, aux abords de la rive ouest de la rivière Richelieu et des rives de la rivière l'Acadie; Pendergast 1963; Trudeau et Thibault 1972.	
2	McMasterville	271	10	Saint-Mathieu-de-Beloeil	30	0223-01-150	1+330	1 inventaire au nord-ouest, le long de la route 116; Patrimoine Experts 1999d	
7	Saint-Marc	351 et 371	28 / 29	Saint-Marc	50	0223-01-190	3+450	1 inventaire au nord, aux abords de la rive ouest de la rivière Richelieu; Trudeau et Thibault 1972; 1 inventaire au sud, en bordure ouest de la route 223 ; Archéobec 1996a; 1 inventaire situé au nord, en bordure de la route 223; Ethnoscop 2008u	
8	Saint-Marc	nil	29 / 30	Saint-Marc	40	0223-01-190	3+840	1 inventaire au nord, aux abords de la rive ouest de la rivière Richelieu; Trudeau et Thibault 1972; 1 inventaire au sud, en bordure ouest de la route 223 ; Archéobec 1996a; 1 inventaire sur le site à stabiliser, en bordure de la route 223; Ethnoscop 2008u	

9	Saint-Marc	385	29 / 30	Saint-Marc	40	0223-01-190	3+870	1 inventaire au nord, aux abords de la rive ouest de la rivière Richelieu; Trudeau et Thibault 1972; 1 inventaire au sud, en bordure ouest de la route 223 ; Archéobec 1996a; 1 inventaire sur le site à stabiliser, en bordure de la route 223; Ethnoscop 2008u
10	Saint-Marc	389 et 391	30 / 31	Saint-Marc	50	0223-01-190	3+920	1 inventaire au nord, aux abords de la rive ouest de la rivière Richelieu; Trudeau et Thibault 1972; 1 inventaire au sud, en bordure ouest de la route 223 ; Archéobec 1996a; 1 inventaire sur le site à stabiliser, en bordure de la route 223; Ethnoscop 2008u
11	Saint-Marc	401	33	Saint-Marc	50	0223-01-190	4+400	1 inventaire au nord, aux abords de la rive ouest de la rivière Richelieu; Trudeau et Thibault 1972; 1 inventaire au sud, en bordure ouest de la route 223 ; Archéobec 1996a; 1 inventaire sur le site à stabiliser, en bordure de la route 223; Ethnoscop 2008u
12	Saint-Marc	415	34 / 35	Saint-Marc	60	0223-01-190	4+520	1 inventaire au nord, aux abords de la rive ouest de la rivière Richelieu; Trudeau et Thibault 1972; 1 inventaire au sud, en bordure de la route 223; Ethnoscop 2008u

13	Saint-Marc	501	39	Saint-Marc	130	0223-01-190	5+145	1 inventaire au sud et au nord, aux abords de la rive ouest de la rivière Richelieu; Trudeau et Thibault 1972	1 site archéologique à proximité, plus ou moins 300 mètres au nord, sur la rive ouest de la rivière Richelieu; BkFh-1. 1 site archéologique à proximité, plus ou moins 100 mètres au nord, sur la rive ouest de la rivière Richelieu; BkFh-11.
15	Saint-Marc	nil	70	Saint-Marc	60	0223-01-190	8+150	1 inventaire sur le site à stabiliser, sur la rive ouest de la rivière Richelieu ; Trudeau et Thibault 1972	
16	Saint-Marc	933	78	Saint-Marc	60-70	0223-01-190	9+280	1 inventaire sur le site à stabiliser, sur la rive ouest de la rivière Richelieu ; Trudeau et Thibault 1972	
17	Saint-Marc	949	79	Saint-Marc	60-70	0223-01-190	9+570	1 inventaire sur le site à stabiliser, sur la rive ouest de la rivière Richelieu ; Trudeau et Thibault 1972	
19	Saint-Marc	2009	88	Saint-Marc	65	0223-01-190	10+650	1 inventaire sur le site à stabiliser, sur la rive ouest de la rivière Richelieu ; Trudeau et Thibault 1972	
19a	Saint-Marc	669 et 675	89	Saint-Marc	20	0223-01-190	10+700	1 inventaire sur le site à stabiliser, sur la rive ouest de la rivière Richelieu ; Trudeau et Thibault 1972	
20	Saint-Antoine	150	2	Saint-Antoine	40	0223-02-110	0+880	1 inventaire sur le site à stabiliser, sur la rive ouest de la rivière Richelieu ; Trudeau et Thibault 1972	
21	Saint-Antoine	184 à 192	3	Saint-Antoine	60	0223-02-110	1+080	1 inventaire sur le site à stabiliser, sur la rive ouest de la rivière Richelieu ; Trudeau et Thibault 1972	
22	Saint-Antoine	310	9	Saint-Antoine	40	0223-02-110	1+737	1 inventaire sur le site à stabiliser, sur la rive ouest de la rivière Richelieu ; Trudeau et Thibault 1972	1 site archéologique à proximité du projet, plus ou moins 200 mètres au sud, sur la rive ouest de la rivière Richelieu; BkFh-3.

<b>23</b>	Saint-Antoine	316	10	Saint-Antoine	60	0223-02-110	1+851	1 inventaire sur le site à stabiliser, sur la rive ouest de la rivière Richelieu ; Trudeau et Thibault 1972	1 site archéologie à proximité, à plus ou moins 300 mètres au sud, sur la rive ouest de la rivière Richelieu; BkFh-3.
<b>24</b>	Saint-Antoine	386	13	Saint-Antoine	60	0223-02-110	2+120	1 inventaire sur le site à stabiliser, sur la rive ouest de la rivière Richelieu ; Trudeau et Thibault 1972	1 site archéologie à proximité, à plus ou moins 400 mètres au sud, sur la rive ouest de la rivière Richelieu; BkFh-3.
<b>25</b>	Saint-Antoine	390	13	Saint-Antoine	150	0223-02-110	2+251	1 inventaire sur le site à stabiliser, sur la rive ouest de la rivière Richelieu ; Trudeau et Thibault 1972	1 site archéologie à proximité, à plus ou moins 400 mètres au sud, sur la rive ouest de la rivière Richelieu; BkFh-3.
<b>28</b>	Saint-Antoine	532	18	Saint-Antoine	80	0223-02-110	2+956	1 inventaire sur le site à stabiliser, sur la rive ouest de la rivière Richelieu ; Trudeau et Thibault 1972	1 site archéologie à proximité, à plus ou moins 100 mètres au nord, sur la rive ouest de la rivière Richelieu; BkFh-4. 1 site archéologie à proximité, à plus ou moins 100 mètres au nord, sur la rive ouest de la rivière Richelieu; BkFh-7.

## **1.4 Impact sur les sites archéologiques**

Aucun site archéologique actuellement « connu », « classé » ou « reconnu » n'est localisé à l'intérieur des sites retenus pour la réalisation des projets de stabilisation des berges de la rivière Richelieu. Cependant, les sites archéologiques « connus » BkFh-1, BkFh-2, BkFh-3, BkFh-4, BkFh-7 et BkFh-11 sont localisés à proximité des sites retenus pour la réalisation des projets de stabilisation des berges de la rivière Richelieu, et pourraient subir un impact négatif lors de la réalisation des travaux à l'intérieur de ces limites.

Un inventaire archéologique (Trudeau et Thibault 1972) a été réalisé à l'emplacement des sites à stabiliser nos 12, 13, 15, 16, 17, 19, 19a, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 28. Aucun site archéologique n'a cependant été identifié à l'emplacement de ces projets de stabilisation. Un second inventaire archéologique (Ethnoscop 2008u) a aussi été réalisé à l'emplacement des sites à stabiliser nos. 8, 9, 10 et 11. Aucun site archéologique n'a été identifié à l'emplacement de ces projets de stabilisation

Toutefois, plusieurs emplacements visés par ce projet de stabilisation des berges n'ont pas encore été l'objet d'inventaires archéologiques, historiques ou préhistoriques. L'impact de la réalisation de ce projet de stabilisation de talus est donc indéterminé, compte tenu des connaissances actuelles concernant l'occupation humaine ancienne dans la zone d'étude de ce projet. Néanmoins, plusieurs sites archéologiques historiques sont actuellement connus à proximité de certains sites à stabiliser et plusieurs sites archéologiques sont aussi connus dans la région de ce projet. Des sites archéologiques sont donc potentiellement présents dans les limites de ce projet de stabilisation de talus.

### **1.4.1 Mesures d'atténuation**

Il est recommandé que le potentiel archéologique des superficies de terrain requise pour la réalisation du projet de stabilisation de talus des berges de la rivière Richelieu, aux abords des routes 133 et 223, soit vérifié par la réalisation d'inventaires archéologiques systématiques, préalablement aux travaux de construction. Ces inventaires, comprenant des inspections visuelles et des sondages archéologiques, auront comme objectif de vérifier la présence ou l'absence de sites archéologiques dans les superficies requise pour la réalisation des travaux (chemins d'accès, superficies à remblayer, aires de circulation de machinerie). Dans l'éventualité de la découverte de sites archéologiques, ceux-ci devront être évalués et pourront être l'objet de fouilles archéologiques qui permettront de sauvegarder les données archéologiques et de libérer les emplacements requis pour la réalisation du projet.

La réalisation de ces mesures d'atténuation n'exclut cependant pas la possibilité que des vestiges archéologiques puissent être découverts fortuitement à l'occasion des travaux, compte tenu que les inventaires sont réalisés en fonction

d'une méthodologie d'échantillonnage. La découverte fortuite de sites archéologiques représenterait un impact résiduel dont l'importance serait forte.

#### **1.4.2 Impact résiduel**

Toute découverte fortuite de vestiges archéologiques qui serait faite lors des travaux de construction devrait être communiquée au MTQ, ainsi qu'au MCCCCFQ, en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les biens culturels*. Une telle découverte fortuite nécessiterait l'interruption des travaux à l'endroit de la découverte et la protection du lieu jusqu'à son évaluation.

Dans une telle circonstance, un site archéologique ainsi découvert sera traité conformément à la Loi (L.R.Q., ch. B-4, art. 41 et 42), par des mesures de protection temporaires, par l'évaluation des découvertes et, le cas échéant, par des fouilles archéologiques. L'application de ces mesures d'atténuation ferait en sorte que l'intensité de l'impact résiduel sur l'archéologie serait alors jugée faible; son étendue serait considérée ponctuelle et sa durée permanente. En conséquence, l'impact de l'effet résiduel sur l'archéologie serait jugé non important.

### 1.4.3 Identification et description des impacts

Éléments touchés : Sites archéologiques potentiellement présents dans les emplacements requis pour les travaux

Phase : Construction

Activité : Chemins d'accès, déblais et remblais

Impact : Sur les sites archéologiques potentiellement présents - Destruction de sites archéologiques

Niveau de perturbation : Fort (le cas échéant)

Étendue de l'impact : Ponctuelle (le cas échéant)

Durée de l'impact : Permanente (le cas échéant)

Importance de l'impact : Forte (le cas échéant)

Mesures d'atténuation courantes : Inventaire archéologique - Fouille archéologique (le cas échéant)

Impact résiduel : Découvertes fortuites de sites archéologiques au cours des travaux – Destruction partielle ou totale d'un site archéologique

Niveau de perturbation de l'impact résiduel : Fort (le cas échéant)

Étendue de l'impact résiduel : Ponctuelle (le cas échéant)

Durée de l'impact : Permanente (le cas échéant)

Importance de l'impact : Forte (le cas échéant)

Mesures d'atténuation pour l'impact résiduel : Protection temporaire - Évaluation de la découverte - Fouille archéologique (le cas échéant)

Importance de l'impact résiduel après l'application des mesures d'atténuation : Non important.

Tableau 3 : Sites archéologiques connus, situés à proximité des sites à stabiliser du projet de stabilisation de talus des berges de la rivière Richelieu.

Code Borden	Appartenance culturelle	Fonction du site	Localisation	Distance approximative du projet	Références (MCCCFQ)
BiFh-7	Euro-québécois 1800-1899	Quai	Rive nord-est du bassin de Chambly	2 000 m au sud du projet no. 223-1	Lépine, André, 1980
BiFh-8	Euro-québécois 1800-1899 Euro-québécois 1900-1950	Quai	Rive est du Richelieu, face à Saint-Mathias	1 750 m au sud du projet no. 223-1	Lépine, André, 1980
BiFh-9	Euro-québécois 1800-1899 Euro-québécois 1900-1950	Quai	Rive est du Richelieu, face à Saint-Mathias	1 250 m au sud du projet no. 223-1	Lépine, André, 1980
BiFh-12	Euro-québécois	Indéterminée	À 5 mètres au nord de la route 223, face au 1909 chemin Bellerive	2 250 m au sud du projet no.223-1	Labrosse, Bruno, 1986
BjFh-1	Euro-québécois 1800-1899	Quai	Rive est du Richelieu, à 500 mètres au sud du pont Wilfrid Laurier	800 m au sud du projet no.133-1	Lépine, André, 1980
BjFh-2	Euro-québécois 1800-1899	Quai	Rive est du Richelieu, à 400 mètres au sud du pont Wilfrid Laurier	800 m au sud du projet no. 133-1	Lépine, André, 1980
BjFh-3	Euro-québécois 1800-1899 Euro-québécois 1900-1950	Épave	Rive ouest du Richelieu, à 600 mètres au sud du ruisseau Petit	2 000 m au sud du projet no. 223-7	Lépine, André, 1980
BjFh-4	Euro-québécois 1800-1899	Quai	Rive ouest du Richelieu, à 200 mètres au nord du quai actuel	500 m au nord-ouest du projet no. 133-1	Lépine, André, 1980
BkFh-1	Euro-québécois 1800-1899 Euro-québécois 1900-1950	Quai	Rive ouest du Richelieu, face à Saint-Marc	300 m au nord du projet no. 223-13	Lépine, André, 1980
BkFh-2	Euro-québécois 1800-1899 Euro-québécois 1900-1950	Quai	Rive est du Richelieu, face à Saint-Charles	300 m au nord du projet no.133-5	Lépine, André, 1980

BkFh-3	Euro-québécois 1800-1899 Euro-québécois 1900-1950	Épave	Rive ouest du Richelieu, face à Saint-Antoine	200 m au sud du projet no. 223-22	Lépine, André, 1980
BkFh-4	Euro-québécois 1800-1899 Euro-québécois 1900-1950	Quai	Rive ouest du Richelieu, face à Saint-Antoine	100 m au nord du projet no. 223-28	Lépine, André, 1980
BkFh-5	Euro-québécois 1800-1899 Euro-québécois 1900-1950	Quai	Rive ouest du Richelieu, face à Saint-Antoine	1 250 m au nord du projet no. 223-28	Lépine, André, 1980
BkFh-6	Euro-québécois 1800-1899 Euro-québécois 1900-1950	Quai	Rive ouest du Richelieu, face à Saint-Antoine	1 300 m au nord du projet no. 223-28	Lépine, André, 1980
BkFh-7	Euro-québécois 1760-1799 Euro-québécois 1800-1899 Euro-québécois 1900-1950	Habitation de surface principale	Rive ouest du Richelieu, au sud de Saint-Antoine	100 m au nord du projet no. 223-28	Gaumond, Michel, 1970
BkFh-11	Euro-québécois 1760-1799	Indéterminée	Partie nord-est du lot 46-12 en bordure de la rivière Richelieu	100 m au nord du projet no. 223-13	Ethnoscop, mai 2008 (pré-inventaire)

Tableau 4 : Inventaires archéologiques réalisés à proximité des sites à stabiliser du projet de stabilisation de talus des berges de la rivière Richelieu.

Références (ISAQ)	Rapport de recherche
Archéobec, 1996a	<i>Inventaire archéologique exploratoire sur le site présumé du fort de l'Assomption, lot P. 24, à Saint-Marc-sur-le-Richelieu, mai 1996. Société d'histoire de Cournoyer, rapport inédit, 42 p.</i>
Ethnoscop, 2008u	<i>Inventaires archéologiques (Été 2006). Est-de-la-Montérégie. Direction générale de Montréal et de l'Ouest. MTQ, rapport inédit, 58 p.</i>
Patrimoine Experts, 1999d	<i>Inventaires archéologiques, Direction de l'Est-de-la-Montérégie. MTQ, rapport inédit, 113 p.</i>
Patrimoine Experts, 2000a	<i>Inventaires archéologiques, Direction de l'Est-de-la-Montérégie. MTQ, rapport inédit, 125 p.</i>
Patrimoine Experts, 2001l	<i>Inventaires archéologiques (été 2001), Direction de l'Est-de-la-Montérégie, Direction générale de Montréal et de l'Ouest. MTQ, rapport inédit, 77 p.</i>
Pendergast, 1963	<i>Archaeological survey of Québec. 1963. Musée national de l'Homme, Ottawa, ms, 9 p.</i>
Trudeau et Thibault, 1972	<i>Rapport d'activité, relevé archéologique du Richelieu. MAC, ms, 49 p.</i>

---

**p.j. : Localisation des sites et des inventaires archéologiques réalisés à proximité des sites du projet de stabilisation de talus**

---

**Isabelle Bêty, archéologue**

**Ministère des Transports du Québec  
Service de la planification et de la programmation  
Direction de la coordination, de la planification et des ressources  
700, boulevard René-Lévesque Est, 14<sup>e</sup> étage  
Québec (Qué.) G1R 5H1  
Téléphone : 418-643-6750, poste 2679 / Télécopie : 418-644-9662**